

BAREMES CAPN ADAENES 18/03/2010

<i>ACADEMIE</i>	<i>NOMBRE DE POSSIBILITES D'ACCUEIL</i>	<i>POINTS MINIMUM POUR ENTRANTS AU BAREME</i>	<i>OBSERVATIONS</i>
AIX MARSEILLE	6	150	1 PA pour RC barème 130
AMIENS	4	18	2 entrants seulement
BESANCON	3	18	
BORDEAUX	14	105	3 PA p/RC et TH barème mini 80
CAEN	3	20	
CENTRALE	2		Pas attribués au barème
CLERMONT FD	3	80	1 PA pour RC barème 20
CORSE	1 PSV	Pas d'entrées	Pas de postes
CRETEIL	4	70	2 entrées seulement
DIJON	4	39	1 stagiaire muté
GRENOBLE	2	103	
GUADELOUPE	1	110	
GUYANE	1	165	
LILLE	2	80	
LIMOGES	4	105	
LYON	10	82	1 PA pour RC barème 80
MARTINIQUE	1	120	1 RC deuxième barème
MONTPELLIER	2	160	1 PA pour RC barème 136
NANCY METZ	4	62	3 entrants seulement
NANTES	4	115	2 PA pour RC barème 102
NICE	1	150	
ORLEANS TOURS	7	24	5 entrants seulement
PARIS	2	150	
POITIERS	4	75	
REIMS	4	90	2 entrants seulement
RENNES	7	125	1 PA TH barème 30
REUNION	1 PSV	Pas d'entrées	Des postes vacants existent
ROUEN	3	40	
STRASBOURG	2	140	1 PA pour RC barème 57
TOULOUSE	9	89	2 PA pour RC barème 57
VERSAILLES	8	12	
TOTAL	123		

NOTA :

Dans la colonne « observations » figurent des mutations pour rapprochement de conjoint (RC) qui se font parfois hors barème c'est à dire que des collègues qui pourraient muter au barème ne le sont pas au profit de RC : exemple à Toulouse, 2 collègues sont démutés au profit de 2 RC (heureusement ils obtiennent d'autres vœux mais pas leur premier choix). Le barème minimum est alors celui du dernier qui rentre au barème c'est à dire à Toulouse le 7^{ème} barème, les 2 derniers étant des RC.

A l'Administration centrale, malgré l'offre de 2 PA, les entrants sont choisis hors barème ! nous avons été les seuls à protester...

PA= possibilité d'accueil, PSV= poste susceptible d'être vacant (in fine PSV= 0 poste sur la Réunion et la Corse), RC= rapprochement de conjoint , TH= travailleur handicapé

Quand il y a moins d'entrants que de PA, c'est qu'il y a eu moins de demandeurs que de postes.